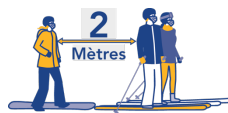


CONSIGNES SANITAIRES pour skier en toute sécurité selon les zones d'alerte

Les consignes de base



PALIER 1 - VIGILANCE		PALIER 2- PRÉ-ALERTE		PALIER 3 - MODÉRÉ		PALIER 4 - ALERTE MAXIMALE	
Autorisé				Non-recommandé en provenance ou en direction d'une zone orange ou rouge. Les visiteurs doivent conserver les consignes de leur région d'origine.		Non-recommandé en provenance ou en direction d'une zone orange ou rouge. Les visiteurs sont invités à se limiter à la pratique de l'activité sur les lieux.	
L'accès au chalet sera limité en fonction de la superficie de celui-ci. Services de restauration ouverts selon les mesures du secteur. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur (10 ans et +) ¹ Désinfection fréquente des lieux						Utilisation du chalet comme refuge pour se réchauffer avec période d'utilisation restreinte. Accès aux installations sanitaires.	
Accès limité pour permettre la distanciation de 2 mètres. Le port du couvre-visage est obligatoire à l'intérieur. (10 ans et +) ² Les équipements sont désinfectés après chaque utilisation.						Boutique de location, atelier de réparation et boutique ouverts.	
Utilisation de la remontée par les usagers d'un même ménage est privilégiée. Gardez une distance de 2m dans la file d'attente. Le port du couvre-visage est obligatoire. (3 ans et +) ³ Pas de limite de capacité d'accueil à l'exception des télécabines qui sont réduites à 50% de capacité.						1 remontée mécanique = 1 ménage 1 télécabine = 1 ménage ou 2 personnes seules Pour les personnes seules, la distance de 2m sera maintenue pour tous les types de remontées.	
Le port du couvre-visage de type cache-cou pour tous les skieurs de 3 ans et + est obligatoire. Formation de petits groupes stables à privilégier						Fermée	
Ref. Plan de Ski Québec Alpin et fédérations sportives						Aucune activité organisée n'est permise à l'exception des Sports-Études et les concentrations sportives. ⁴	

¹ Prévoir un second couvre-visage lorsque vous entrez dans le chalet

² <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/port-du-couvre-visage-dans-les-lieux-publics-en-contexte-de-la-pandemie-de-covid-19/>

³ Il peut s'agir d'un cache-cou, cache-col, cagoule ou autres vêtements bien ajusté couvrant le nez et la bouche. Ce vêtement doit être constitué d'au moins 2 couches de tissu à mailles serrées et être suffisamment grand pour couvrir complètement la bouche et le nez.

⁴ En pratique organisée ou en entraînement seulement, tout en respectant l'application stricte des mesures de distanciation et l'absence de contacts entre les personnes.